

République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice.....33
 présents33
 présents par procuration.....0
 absents.....0
 absents excusés0

OBJET :

Approbation du Compte
 administratif de la ville pour
 l'exercice 2019

Le 25 juin 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 juin 2020, s'est assemblé au gymnase Schweitzer sous la présidence de M. THEVENOT.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chenieux, M. Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION :

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Amédée Desrivières

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200625-DEL2020062505-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2020

Affichage : 03/07/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction comptable et budgétaire M14 applicable aux communes,

VU la délibération n°2020-03-05-02 du 5 mars 2020 portant approbation du Compte de gestion du trésorier de Montmorency pour l'exercice 2019,

VU l'avis de la Commission des finances locales, du budget de la ville, de l'administration générale, du personnel et des fêtes et cérémonies en date du 18 juin 2020,

VU la note explicative de synthèse et sur présentation de M. Le Maire et M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

Le Maire se retirant de la salle et ne prenant pas part au vote,

PAR vingt-huit voix « pour »,
 Et quatre abstentions,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2019 ci-annexé,

ARRETE les comptes de la commune en approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2019, après avoir constaté la conformité de ses écritures avec le Compte de Gestion.

Le Président de séance

Christian THEVENOT



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : - 3 JUIL. 2020
 Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le - 3 JUIL. 2020

Affiché et/ou notifié le : - 3 JUIL. 2020

- 3 JUIL. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.